



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

A V I S P U B L I C

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-
TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 juillet 2026, ce conseil a adopté le projet de règlement numéro 402-26 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO : 402-26

**CONSTITUANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT
ADMINISTRATIF NO 280-06 ET DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO 277-06 AFIN D'ASSURER LEUR
CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 253-17, 254-
17, 261-18 ET 267-19 DE LA MRC DE MASKINONGÉ :**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 août 2026 à 19 h 30, à l'édifice municipale situé au 70, rue Duguay, Saint-Barnabé. L'objet de cette assemblée est de soumettre à la population l'ensemble des nouvelles dispositions de ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée présidée par le maire ou son remplaçant, un membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le premier projet de règlement de modification 402-26 peut être consulté au bureau de la municipalité au 70, rue Duguay, Saint-Barnabé, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Le projet de modification au règlement de zonage, étant un règlement de concordance, ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et, dans ce sens, il ne fera pas l'objet de procédure d'approbation par les personnes habiles à voter par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement administratif numéro 280-06 et le règlement de zonage numéro 277-06 afin d'assurer leur concordance aux règlements numéros 253-17, 254-17, 261-18 et 267-19 de la MRC de Maskinongé, notamment en ce qui concerne les projets intégrés, les conditions d'émission des permis de construction, les zones à risque de glissements de terrain et l'abattage d'arbres.

Donné à Saint-Barnabé, ce dixième jour du mois d'août deux mille vingt-six.

**/S/ Martin Beaudry
Greffier-Trésorier**